

COMITÉ DES USAGERS
(Services délégués : gaz, chauffage/eau chaude sanitaire)
En date du jeudi 13 juin 2019 – salle du Barceau

Présents

<p><u>Pour la Mairie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • M. LORIDANT Paul • M. FIOT Sylvain • Mme BOUNSSAIR Leïla 	<ul style="list-style-type: none"> • 3^{ème} Maire Adjoint • Directeur des Services Techniques • Assistante Service UFDE
<p><u>Pour les intervenants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme MATMATI Hanah • Mme DUFOUR Caroline • Mme MACKAIN France • M. MARQUES Michaël • M. WYREBSKI Nicolas • M. DIGUE Benoît • M. CARGNEL Thibault 	<ul style="list-style-type: none"> • GRDF • Enerlis • Enerlis • Enerlis • Enerlis • Energie & Service • Energie & Service
<p><u>Pour les usagers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • M. LE GALL Yann • M. ROLLAND Pierre • M. ALLO Henri • M. BLANOT Didier • M. REVERDY Guillaume • Mme EL MIDAOUI Françoise • M. BERTAUX Mathieu • Mme MELINI Françoise • Mme NGO Kim • M. BOURGET Gérard 	<ul style="list-style-type: none"> • Cap Horizon • Cap Horizon • Jardin des Lys • Jardin des Lys • Le Bois du Roi • Les Bathes • Les Jardins d'Hortésie • Vaucouleur Dordogne • Vaucouleur Dordogne • Association CLCV
<p><u>Pour les bailleurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • M. DORET Jean-Jacques 	<ul style="list-style-type: none"> • Les Résidences Yvelines Essonne
<p><u>Pour les syndicats de copropriété</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • M. PERCHERON Sylvain 	<ul style="list-style-type: none"> • Foncia

En préambule, M. LORIDANT ouvre la réunion à 20h30.

L'ordre du jour de cette réunion porte sur la présentation des rapports d'activités pour l'année 2018 de :

- **La concession gaz** : présentation par Mme MATMATI, GRDF ;
- **La D.S.P Chauffage** : présentation par Mme DUFOUR, Mme MACKAIN, M. MARQUES et M. WYREBSKI, ENERLIS
- L'intervention de M. DIGUE et M. CARGNEL, bureau de contrôle ENERGIE & SERVICE.

La réunion de ce soir donne l'occasion aux administrés de faire part de leurs observations sur ces bilans.

M. LORIDANT rappelle que la compétence eau potable a été transférée à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS) le 1^{er} janvier 2018.

1^{ÈRE} PARTIE – Présentation GRDF

Mme MATMATI, interlocutrice Collectivités Territoriales chez GRDF (Gaz Réseau Distribution France), présente le rapport d'activités pour l'année 2018.

1- GRDF et vous

GRDF distribue la molécule de gaz aux clients quel que soit le fournisseur, mais ne la vend pas.

A ce titre, GRDF exploite, pour le compte de la Commune des Ulis, le réseau de gaz naturel lui appartenant et ce dans le cadre d'un contrat de concession d'une durée de 30 ans, jusqu'en 2038.

Ainsi, GRDF a pour mission :

- d'assurer la gestion déléguée du service public de distribution de gaz ;
- d'acheminer le gaz naturel ;
- d'exploiter et d'entretenir le réseau ;
- de promouvoir les nouveaux usages du gaz naturel avec notamment les énergies renouvelables ;
- de développer le réseau de gaz de la ville.

L'activité de GRDF est encadrée par trois piliers :

- L'Etat avec la réglementation et un Contrat de Service Public qui impose notamment l'obligation de garantir un délai d'intervention inférieur à une heure pour les appels d'urgence ;
- L'autorité concédante, ici la Ville des Ulis ;
- La Commission de Régulation de l'Energie (CRE) qui encadre l'activité de GRDF et fixe le tarif de distribution.

La part de la distribution de gaz représente 23% de la facture type des usagers. Cette part couvre l'ensemble des investissements réalisés par GRDF. Le tarif de la distribution de gaz est identique sur toute la France.

M. LORIDANT souhaite connaître les sources d'approvisionnement de gaz ainsi que les lieux de stockage :

- ⇒ *Mme MATMATI indique que le gaz est principalement importé d'autres pays comme la Norvège, l'Algérie et la Russie. Dans une optique de transition énergétique, GRDF a pour objectif de distribuer du gaz vert produit localement et issu de la méthanisation de déchets (agricoles, biodéchets, boues de stations d'épuration...). L'objectif de la loi de transition énergétique est de 10% de gaz vert en 2030.*

M LORIDANT indique que l'arrivée principale de gaz vient d'Etampes.

M. LORIDANT précise que le gaz naturel est acheminé de Saint Jean de Beaugard et de Janvry.

Un Ulissien s'interroge car la conduite venant de St Jean de Beaugard serait exposé à l'air libre.

- ⇒ *Mme MATMATI note ce point.*

2- L'activité au quotidien

✚ Clients et consommation

En 2018, GRDF dénombre 4 472 clients dont :

- 4 442 clients résidentiels,
- 16 clients tertiaires,
- 11 industriels et 3 non affectés.

Ils ont consommé 52 Gigawattheures contre 55 GWh en 2017 : cette baisse s'explique par des températures plus clémentes.

Les demandes de prestations concernent principalement des mises en service et hors service. Les changements de fournisseur sont plus nombreux. En outre, GRDF a enregistré 10 premières mises en service en 2018.

Près de 94% des demandes fournisseurs ont été traitées dans les délais.

Ainsi, GRDF a géré 11 réclamations sur Les Ulis en 2018, dont 8 concernaient la qualité du comptage et 3 la réalisation des prestations. Au niveau régional, le taux de traitement dans les 15 jours est de plus de 96%.

✚ Les interventions de sécurité

Le numéro d'urgence sécurité gaz est le 0800 47 33 33. Il convient d'appeler ce numéro en cas d'odeur de gaz ou de défaut de fourniture. Cette plateforme est en lien avec le plateau d'appel des pompiers. Ainsi, une intervention commune des pompiers et de GRDF est déclenchée en cas d'incident qualifié en PGA (Procédure Gaz Renforcée).

En 2018, la plateforme a reçu 144 appels, contre 153 en 2017 :

- 75 dépannages (manque de gaz...)
- 69 interventions de sécurité (fuite ou odeur de gaz...). Le délai d'intervention est inférieur à une heure dans ce cas.

Comme en 2017, GRDF a été appelé pour 45 dépannage ou incidents en 2018 : manque de gaz, odeur de gaz, intervention de mise en sécurité lors d'incendie...

Un habitant demande si les incendies évoqués concernent le réseau de distribution ou les particuliers :

- ⇒ *Mme MATMATI répond que non ils ne concernent pas le réseau de distribution : GRDF est appelé pour mettre en sécurité l'ouvrage gaz.*

✚ La maintenance des ouvrages

Chaque année GRDF effectue des actes de maintenance et de sécurisation du réseau :

- Visites des robinets : Il y a eu un important programme de vérification en 2018.
- Surveillance du réseau : Le contrôle s'opère le plus souvent à l'aide d'un VSR (véhicule de surveillance du réseau). Il s'agit d'un véhicule équipé de « moustaches » qui reniflent les canalisations sur son trajet afin de détecter d'éventuelles fuites de gaz méthane. Ces opérations doivent être menées tous les 4 ans sur les canalisations de moyenne pression : GRDF effectue cette surveillance tous les 3 ans.
- Maintenance préventive sur les branchements collectifs : En 2016, beaucoup de branchements collectifs ont été vérifiés. C'est pourquoi le nombre de vérifications a chuté en 2017 et 2018.
- Vérification des dispositifs de comptage tous les 20 ans : Au vu du coût de cette vérification, GRDF change les compteurs. En 2018, 15 compteurs domestiques ont été remplacés. Les compteurs communicant gaz, appelés Gazpar, seront installés sur la ville à partir du 2^{ème} semestre 2022. Toutefois les nouveaux clients seront directement équipés d'un compteur Gazpar.

✚ La prévention des dommages à ouvrage

Il n'y a pas eu de dommage à ouvrage après des travaux de tiers en 2018.

Les dommages à ouvrage sont la conséquence de coups donnés au réseau qui entraînent des fuites. C'est pourquoi, toute personne qui projette de réaliser des travaux à proximité de canalisation(s) a l'obligation de déposer une demande préalable de DT/DICT (Déclaration de projet de Travaux / Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) sur le site <http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr>. Les exploitants de réseaux tels que GRDF doivent signaler au déclarant la présence de canalisation(s) sous la zone du chantier afin d'éviter les dommages aux ouvrages.

En 2018, GRDF a traité 76 DT et 174 DICT avec présence d'ouvrage gaz à proximité.

Mme MATMATI rappelle que cette obligation s'applique à tous, même pour des travaux sur le domaine privé. Ainsi, le propriétaire d'une maison qui souhaite refaire une clôture doit au préalable déposer une DT puis une DICT car il est possible que des réseaux gaz, eau, électricité ... soient présents sous sa propriété. Cet impératif s'applique quel que soit la profondeur du trou. En l'absence de déclaration, le propriétaire engage sa responsabilité en cas de dommage à ouvrage.

3- Le patrimoine de la concession

En 2018, GRDF a géré 32,39 km de réseaux de gaz naturel contre 32,17 km en 2017. Ainsi, 200 mètres de réseaux ont été développés sur la rue de l'Orme à Moineaux

M. LORIDANT précise qu'il s'agit de l'alimentation du cimetière (pour deux postes gardiens et le crématorium).

Outre les canalisations, GRDF gère également des branchements collectifs, des conduites, des détendeurs, des robinets de réseau ...

Sur l'année 2018, le nombre de robinets de réseau a baissé car GRDF a réalisé un schéma de vannage afin d'améliorer le pilotage du réseau. Ainsi, les robinets non nécessaires ont été supprimés.

Le réseau de la ville des Ulis est composé de canalisations à moyenne pression constituées principalement d'acier (74%) ou de polyéthylène (25%), les autres matériaux étant du cuivre et de la fonte. Lors des travaux de renouvellement du réseau, GRDF privilégie désormais le polyéthylène car ce matériau est plus pérenne dans le temps.

4- Les données économiques

En 2018, les investissements réalisés sur la concession sont d'environ 163 000 € financés par GRDF et par des tiers (catalogue des prestations).

5- La transition énergétique

La méthanisation est un processus qui permet de produire du gaz naturel à partir de matières organiques. Les déchets sont disposés dans un méthaniseur qui va créer deux sous-produits :

- du digestat qui va être utilisé pour fertiliser les sols ;
- du biométhane qui va être injecté dans le réseau.

M. LORIDANT souhaite connaître la localisation des sites de méthanisation en Essonne.

- ⇒ *Mme MATMATI cite l'usine de la SEMARDEL à Vert-le-Grand près de Mennecy qui injecte dans les réseaux exploités par GRDF depuis 2018*
- ⇒ *Un site de méthanisation agricole est en cours de construction dans l'Etampois.*

Un Ulissien demande quelle est la proportion de gaz vert distribué :

- ⇒ *Mme MATMATI n'a pas le chiffre au niveau des Ulis mais il s'agit du premier potentiel d'énergie renouvelable en Ile-de-France.*

2^{EME} PARTIE – Présentation ENERLIS

Mme DUFOUR - Responsable d'Unité Opérationnelle de la centrale ENERLIS, Mme MACKAIN – Chargée d'affaires sur le réseau des Ulis et M. MARQUES – Ingénieur d'exploitation, présentent collégalement le rapport d'activités de l'année 2018 pour la délégation sur le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

Mme DUFOUR rappelle que la société ENERLIS gère le réseau de chaleur de la Commune des Ulis, dans le cadre d'une Délégation de Service Public, jusqu'au 31 décembre 2035.

Le réseau de la ville représente 14 kilomètres de caniveaux avec 2 tubes (aller et retour), pour 85 points de livraison. Il s'agit d'un réseau haute pression - haute température.

✚ Les missions d'ENERLIS

La Commune a délégué à ENERLIS la responsabilité de la production et de la distribution de chaleur sur l'ensemble de la ville des Ulis. Dans ce cadre, le délégataire s'engage à :

- Placer la sécurité au cœur de ses préoccupations ;
- Fournir l'énergie nécessaire au développement de la ville ;
- Apporter des alternatives aux énergies fossiles avec notamment la liaison avec l'usine d'incinération de Villejust et la chaufferie biomasse ;
- Lutter contre le réchauffement climatique en diminuant les émissions de dioxyde de carbone ;

✚ La limite de prestation

Dans une sous-station, ENERLIS est uniquement responsable des équipements du réseau primaire : l'échangeur tubulaire, le ballon, le préparateur ECS (eau chaude sanitaire).

L'eau chaude qui provient de la centrale ENERLIS arrive dans l'échangeur d'eau surchauffée. Il y a un premier piquage vers le circuit de chauffage et un second piquage alimentant l'échangeur à plaque ou le ballon d'eau chaude sanitaire (ECS).

Ainsi, la limite du réseau primaire se situe :

- pour le chauffage : après la première vanne de barrage qui isole l'échangeur ;
- pour l'eau chaude : après la première vanne d'isolement située à la sortie du ballon d'ECS.

Pour le retour, la limite de prestation du réseau secondaire s'étend jusqu'à la pompe de recyclage ECS.

Un résident fait remarquer qu'il pensait que l'échangeur ECS appartenait au réseau secondaire :

- ⇒ *Mme DUFOR confirme que le préparateur ECS relève bien du primaire.*
- ⇒ *M. FIOT précise que de nombreux équipements techniques se trouvent dans la partie secondaire : des pompes, des vannes, des régulateurs, des adoucisseurs, des maintiens de pression...*

Le résident souhaite savoir si la régulation de la température ECS est bien effectuée par ENERLIS :

- ⇒ *Mme DUFOR confirme que cette régulation est bien une mission d'ENERLIS. La loi impose de garantir une température d'au moins 50°C dans tout le réseau ECS (départ et retour) afin d'éviter les risques de légionellose. ENERLIS alimente le réseau secondaire à une température de 60°C au départ afin que la température de 50°C soit bien assurée au retour malgré les déperditions de chaleur.*

Le résident fait remarquer qu'on n'est pas forcément obligé de chauffer à 60°C au départ pour avoir un retour à 50°C :

- ⇒ *Mme DUFOR précise qu'ENERLIS n'a pas la visibilité sur le réseau secondaire. Aussi, ENERLIS met tous les moyens en œuvre pour que le préparateur ECS fournisse une eau suffisamment chaude. Néanmoins, il peut y avoir des bras morts au niveau des installations secondaires ou des déperditions de chaleur qui diminuent la température au retour. Aussi, ENERLIS a une mission de conseil aux syndicats et bailleurs afin que la température relevée au niveau du retour reste bien supérieure à 50°C.*

Le résident indique que, sur sa sous-station, l'échangeur ECS était programmé pour une température de départ à 62°C. Le syndic de copropriété a demandé à ENERLIS de revoir cette température à la baisse afin de réaliser des économies d'énergie :

- ⇒ *Mme DUFOR confirme que si les retours sont bons alors ENERLIS peut baisser la température de départ. A contrario, la température ne pourra pas être relevée à 65°C en raison des risques de brûlure.*

M. LORIDANT rappelle que ce qui touche au réseau secondaire relève exclusivement des copropriétés et des bailleurs sociaux. En aucun cas la Ville ou ENERLIS ne sont concernés par le réseau secondaire.

Mme DUFOR ajoute qu'ENERLIS a cependant un devoir de conseil. De plus, une mauvaise gestion du secondaire peut avoir une incidence sur l'échangeur tubulaire, d'où l'importance d'avoir un bon entretien de la partie secondaire.

M. LORIDANT indique que les incidents intervenus cet hiver au niveau de la résidence du Mas Laurent illustre les conséquences d'un mauvais entretien du réseau secondaire.

Un habitant, dont la résidence fait face à un coût de chauffage de l'eau important, demande s'il y a un intérêt à baisser la température d'eau à l'entrée. En effet, si l'eau est trop chaude, il complète avec de l'eau froide moins chère alors que si l'ECS est à bonne température, il ne consommera que de l'eau chaude :

- ⇒ M. DUFOUR indique que la température de l'eau est établie contractuellement pour éviter le développement des légionelles. En outre, ENERLIS met tout en œuvre pour être proche des 60°C en départ de réseau secondaire. L'abaissement de la température ECS en départ peut générer des économies. Néanmoins, les retours doivent rester supérieurs à 50°C.

M. MARQUES présente le rapport technique 2018 d'ENERLIS :

L'origine de la chaleur en 2018

La principale source d'énergie est l'UIOM (Usine d'Incinération des Ordures Ménagères) qui fournit 55% de la chaleur. La centrale ENERLIS complète avec :

- la biomasse bois surtout en hiver (10% de la chaleur) ;
- la cogénération gaz (25% de la chaleur) qui fonctionne de novembre à mars : le gaz est brûlé pour entraîner une turbine qui permet de produire de l'électricité, vendue à EDF, et des gaz d'échappement qui chauffent l'eau ;
- les chaudières gaz (10% de la chaleur) qui représentent un appoint utilisé sur des périodes ponctuelles en hiver. Elles permettent d'avoir une grande réactivité, contrairement à la chaudière biomasse qui a une inertie plus importante.

La mixité en EnR&R (énergie renouvelable et de récupération), de 65% en 2018, permet de garantir aux usagers une TVA à taux réduit (5,5%).

Mme MACKAIN signale que, sur les Ulis, la facture d'énergie mensuelle est calculée sur le mix énergétique réel.

M. LORIDANT rappelle que peu de réseaux de chauffage urbain en France ont réussi à mixer quatre sources d'énergie. Au regard de l'augmentation des prix du gaz, ce mix énergétique est un facteur de sécurisation technique et financière puisque la Ville ne dépend pas d'une seule source d'énergie.

M. MARQUES ajoute que la centrale est pourvue de trois chaudières gaz dont deux peuvent aussi fonctionner avec du fioul domestique. Il y a une réserve de fioul en centrale qui permet de fournir de la chaleur.

Le rendement du réseau

En 2018, le rendement du réseau, qui est le rapport entre l'énergie distribuée en sous-station et l'énergie envoyée dans le réseau, est de 91,9%, ce qui représente environ 8% de pertes thermiques. Pour information, un réseau de chaleur haute pression - haute température est considéré comme performant au-dessus de 90%.

Le programme de travaux 2018

Au niveau de la centrale, ENERLIS a effectué la révision d'une pompe de distribution avec mise en place d'un variateur, et la réparation d'une sole de la chaudière n°1.

On dénombre 13 interventions sur le réseau de distribution dont :

- Le remplacement d'antennes réseau au niveau des sous-stations V04 (Maison du Vaubrun) et D07 ;
- Les réparations suite à des fuites sur l'avenue des Cévennes (en février 2018), l'avenue de Bourgogne, et la rue des Bergères : Elles sont la conséquence d'infiltrations extérieures au réseau ;
- Le remplacement de vidanges en fosses à vannes (qui permettent de sectionner le réseau).

Comme chaque année, ENERLIS a également effectué des travaux de gros entretien et de renouvellement en sous-station :

- Remplacements de productions ECS,
- Remplacement d'un compteur thermique,
- Programmation d'automates.

Pour l'année 2019, ENERLIS a programmé :

- La reprise de maçonnerie sur des fosses à vannes ;
- Trois réparations sur les antennes de sous-stations T05, U01 et T06 : ces travaux sur les canalisations sont prévus cet été, entre le 15 juillet et le 15 août.

✚ Les contrôles sur la chaufferie

De par la puissance de la chaufferie (plus de 130 mégawatts), la Délégation de Service Public est régie par un arrêté préfectoral d'exploitation qui soumet ENERLIS au contrôle de ses installations par la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie).

Les principaux contrôles règlementaires concernent les rejets atmosphériques, le bruit, la performance des générateurs ...

Le contrôle des rejets atmosphériques :

L'arrêté et la réglementation fixent des valeurs limites d'émission de certains éléments (monoxyde de carbone, dioxyde, dioxyde de soufre, poussières ...)

ENERLIS contrôle régulièrement ses installations au moyen de :

- Baies d'analyse qui permettent un contrôle en continue. Les résultats sont envoyés périodiquement à la DRIEE.
- Mallettes de combustion au niveau de la sortie : émission d'un ticket de combustion et vérification de la conformité des résultats avec les attentes (contrôle hebdomadaire).

En outre, les installations sont visitées tous les ans par un bureau de contrôle agréé.

Enfin, la DRIEE procède également des contrôles inopinés.

Mme DUFOR signale que la DRIEE a envoyé un organisme de contrôle habilité en janvier 2019, ce qui a obligé ENERLIS à mettre en fonctionnement chaque générateur, tour à tour, à pleine puissance. Il s'agit d'une obligation de l'Etat. Aussi, durant cette période de tests, ENERLIS n'a pas pu gérer la mixité énergétique. En outre, la biomasse et la liaison UIOM n'ont pas pu être utilisées. Ces éléments expliquent l'augmentation de la redevance R1 ainsi que la différence de mix énergétique sur les mois de janvier entre 2018 et 2019.

Un résident souhaite connaître la durée de ces tests :

- ⇒ *M MARQUES indique que la vérification nécessite une journée pour chaque générateur (chaudières gaz et fioul, cogénération gaz et biomasse bois). Ces contrôles n'arrivent pas tous les ans.*

✚ Déploiement des QR Codes

Outre les espaces clients mis à la disposition des abonnés, des QR Codes ont été envoyés aux syndicats et bailleurs afin d'être affichés dans les halls d'immeuble pour les habitants. Tout usager peut flasher ce QR Code afin d'accéder à des informations en temps réel concernant sa sous-station :

- Les actualités (perturbations, interventions d'ENERLIS...);
- Le réseau de chaleur : mixité du réseau ;
- Des précisions : météo ...

M. FIOT précise que ces QR Codes ne donneront des informations que sur le réseau primaire et la sous-station dont dépend l'immeuble.

Un résident demande si ENERLIS va améliorer cette application en ajoutant, par exemple, une information concernant l'évolution de la consommation de la sous-station :

- ⇒ *Mme MACKAIN rappelle que l'évolution de la consommation est indiquée sur l'espace abonné. De plus, cette information ne présente pas d'intérêt pour un habitant car la consommation au niveau de la sous-station concerne souvent plusieurs centaines de logements, et ne reflète pas la consommation de chaque résident.*

Une habitante souhaite savoir quand ces affiches QR Code ont été envoyées :

- ⇒ *Mme DUFOR indique qu'elles ont été transmises entre janvier et mars 2019*
- ⇒ *Mme MACKAIN ajoute qu'il est plus difficile d'avoir des contacts à jour pour les copropriétés en raison des changements de syndic ou de conseil syndical. D'ailleurs, il ne faut pas hésiter à revenir vers ENERLIS pour mettre à jour les accès aux portails abonnés.*

Une résidente demande sur quelle périodicité sont remplacés les échangeurs :

- ⇒ *M. MARQUES répond qu'il n'y a pas de périodicité précise. Les échangeurs sont contrôlés régulièrement et changés dès que nécessaire. En cas de remplacement, ENERLIS appose une affiche dans les bâtiments si les travaux ont une incidence sur la fourniture de chaleur.*

Un habitant du Jardin des Lys indique qu'il y a eu des coupures d'eau chaude dans la résidence 23 mai au 3 juin 2019 :

- ⇒ *S'agissant du réseau secondaire, Mme DUFOUR propose de faire un retour après le comité.*

Un copropriétaire de la résidence Cap Horizon souhaite savoir si ENERLIS gère la régulation de l'échangeur dans la sous-station :

- ⇒ *M. MARQUES indique que la limite de prestation se situe après la première vanne de barrage qui isole l'échangeur.*

Le copropriétaire précise qu'un échangeur d'un mégawatt a été installé au niveau de la sous-station alors que la plus forte consommation enregistrée cet hiver des de 350 kW.

- ⇒ *Mme MACKAIN indique que, lors de la conclusion du contrat, la puissance souscrite est donnée par le promoteur sur la foi d'une étude thermique. Une puissance de 540 kW a été demandée pour deux bâtiments. Dès réception de cette demande, ENERLIS a contacté le syndic car la puissance était trop importante au regard du nombre de logements. Après de nombreux échanges, l'avenant de baisse de puissance a été validé récemment pour cet immeuble. Un autre abonnement sera signé pour le deuxième bâtiment à construire.*

S'agissant du réseau secondaire, M. LORIDANT invite les copropriétaires à prendre directement contact avec ENERLIS.

3^{EME} PARTIE – Présentation ENERGIE & SERVICE

M. CARGNEL présente le rapport 2018 d'ENERGIE & SERVICE sur les aspects énergétiques et économiques.

✚ Situation contractuelle

La présente D.S.P a débuté le 1^{er} juillet 2013 et se terminera le 31 décembre 2035. Elle a donné lieu à quatre avenants d'ajustements sur des aspects techniques et administratifs. Un cinquième avenant a été signé en 2018 autorisant notamment le démantèlement de la cogénération LM6000, mise à l'arrêt depuis plusieurs années. Cette dernière a été démantelée et vendue en octobre 2018.

M. LORIDANT ajoute que cette décision a été prise par le conseil municipal car le fonctionnement de cette cogénération était fortement déficitaire au vu des conditions actuelles (prix du gaz et de l'électricité, réglementation, fiscalité), et de son coût d'entretien. Il s'agit d'un choix politique de gestion.

✚ Évolution du périmètre des abonnés

En 2018, le nombre d'abonnés est de 105, comme en 2017.

Deux abonnés ont modifiés leur puissance souscrite :

- E13 – Terrain du Gard : + 190 kW
- C09 – Immeuble Alpha 128 : - 361 kW.

Néanmoins, la somme des puissances souscrites a très peu évolué entre 2017 et 2018.

✚ Synthèse énergétique

Sur l'année 2018, on a enregistré une baisse de 3,5% de la rigueur climatique en DJU (degré jour unifié) par rapport à 2017. On a connu un hiver plus doux que la moyenne trentenaire.

1. Mixité énergétique

La mixité énergétique permet à la Ville de bénéficier d'une grande flexibilité. Ainsi, lors des épisodes neigeux exceptionnels, entre le 6 et le 28 février, la route N118 a été fermée. Cette situation a entraîné des difficultés dans l'utilisation de:

- La biomasse : les livraisons de bois ont été perturbées par les interdictions de circulation des poids lourds ;
- La liaison UIOM : l'incinérateur ne pouvait plus produire sa puissance maximale car peu d'ordures ménagères étaient collectées.

Ces difficultés n'ont pas impacté les abonnés qui ont bénéficié de la chaleur provenant de la cogénération et des chaudières gaz.

Enfin, en cas de coupure de gaz, le fioul serait un ultime secours pour maintenir la continuité de service.

2. Répartition mensuelle de la consommation

- La cogénération gaz fonctionne en continue du 1^{er} novembre au 31 mars (contrat d'obligation d'achat signé avec EDF). Elle permet de produire de l'électricité dont la chaleur est injectée à 100% dans le réseau.
- L'UIOM : En été, le réseau fonctionne principalement avec la production de chaleur de l'UIOM.
- La chaudière biomasse : elle est mise en service lorsque la rigueur climatique est suffisante. Néanmoins elle a des contraintes d'exploitation dont une forte inertie qui ne permet pas de l'allumer et de l'éteindre à volonté.
- Le gaz des chaudières est en revanche facilement disponible et permet de répondre rapidement aux pics de consommation.
- Le fioul : pas de consommation en 2018.

3. Consommation des bâtiments d'habitation :

M. CARGNEL présente également le graphique des consommations de chauffage des sous-stations par équivalent logement et par DJU et insiste sur l'importance de travailler sur des données à jour. Ce graphique permet non seulement de comparer les consommations des sous-stations mais également de voir leur évolution dans le classement d'une année sur l'autre.

Le ratio moyen est de 3,88 kWh par équivalent logement et par DJU en 2018, contre 3,86 kWh en 2017.

Il y a peu de variation dans le classement des sous-stations d'une année sur l'autre.

4. Consommation d'eau chaude sanitaire :

La consommation d'ECS a baissé de 6,7% depuis 19 ans avec un phénomène de stabilisation ces trois dernières années. Ce profil de baisse de consommation d'ECS s'observe sur l'ensemble des réseaux étudiés par ENERGIE & SERVICE.

On ne peut pas en expliquer les causes, mais on peut supposer que cette diminution est la conséquence de l'évolution du mode de vie : les personnes prennent plus de douches et moins de bains, la présence de lave vaisselles, la baisse du nombre de familles nombreuses...

Synthèse économique

1. La structure tarifaire

La redevance R1 est l'énergie facturée en euros/MWh

La redevance R2, proportionnelle à la puissance souscrite (en KW), est divisée en sous-postes :

- Le poste R2-1 correspond à l'électricité consommée par la chaufferie ;
- Le poste R2-2 correspond à l'entretien des installations ;
- Le poste R2-3 correspond au gros entretien et au renouvellement des installations ;
- Le poste R2-4 correspond au remboursement des investissements de 1^{er} établissement ;
- Le poste R2-4_{UIS} correspond au troisième tube de la liaison SIOM ;
- Le poste R2-6 correspond à la subvention obtenue sur les investissements réalisés : il s'agit d'un terme négatif.

L'exercice de facturation est du 1^{er} janvier au 31 décembre avec 12 factures réelles, révisées mensuellement.

Dans l'ancienne D.S.P, la facture se composait principalement de terme variable (R1) et de peu de terme fixe (R2). De ce fait, si le prix de l'énergie augmentait ou si la rigueur climatique était importante, la facture augmentait quasiment dans les mêmes proportions.

Depuis la nouvelle délégation, on tend à équilibrer les deux redevances R1 et R2, ce qui permet de limiter les variations de dépenses d'une année sur l'autre

2. L'évolution du prix du R1

Avec la nouvelle D.S.P, on constate une diminution importante du prix du mégawattheure du terme R1.

Quant à l'augmentation du terme R1 entre 2017 et 2018 (+6,3%), elle est principalement due à l'évolution du prix du gaz (+23%). Toutefois la mixité énergétique vient limiter l'impact de cette hausse sur la redevance R1.

Un habitant demande dans quelle mesure la part de biomasse pourrait être augmentée :

- ⇒ *M. CARGNEL indique que l'UIOM est mobilisée en priorité car elle est économique et bien plus simple à exploiter. L'objectif est d'utiliser la biomasse le plus longtemps. Néanmoins, en raison de son importante inertie (et puissance), elle ne peut fonctionner que si la rigueur climatique est suffisante et stable.*
- ⇒ *Mme DUFOUR ajoute que le constructeur préconise d'allumer la chaudière biomasse au maximum trois fois par an, au risque de l'endommager.*

3. L'évolution du prix du R2

La grande partie de la redevance R2 est liée à l'entretien (R2.2) et au gros entretien (R2.3). Le terme R2 reste quasiment stable d'une année sur l'autre. Son évolution dépend d'indices INSEE « coût de la vie » qui ont augmenté de 1,5% entre 2017 et 2018.

4. Comparaison avec d'autres réseaux

M. CARGNEL présente le graphique de l'association AMORCE qui compare les prix de 633 réseaux de chauffage urbain en France. Les années précédentes, le réseau des Ulis était proche du prix moyen des réseaux avec +50% ENR&R. Pour 2017, on constate que la ville des Ulis reste moins chère que la moyenne des réseaux.

La valeur 2018 du réseau AMORCE sera connue en janvier 2020.

5. Comparatif d'une résidence type de 200 logements

M. CARGNEL présente l'évolution de la facturation (R1+R2) d'une résidence type de 200 logements à iso-consommation et iso-puissance souscrite.

On observe une augmentation de 3,9% par rapport à 2017 qui s'explique par l'augmentation du prix du gaz. Néanmoins, le prix de référence reste moins cher qu'avec l'ancienne D.S.P.

ENERGIE & SERVICE conclut par un conseil : « consommez mieux, consommez efficient »

M. LORIDANT rappelle que des livraisons de logements mais également des fermetures de sites (la résidence pour personnes âgées) sont prévues cette année.

Un copropriétaire de la résidence Cap Horizon souligne qu'ENERGIE & SERVICE a présenté un rapport R2/R1 de 50/50. Or à l'échelle de sa copropriété, le rapport est de 2,5/1 :

- ⇒ *Mme MACKAIN rappelle que la puissance a été surestimée par le promoteur. En outre, la baisse de la puissance souscrite a été prise en compte par ENERLIS.*

Le copropriétaire ajoute que la puissance, qui était de 540 kW pour deux bâtiments, va passer de 350 kW pour chaque bâtiment, ce qui semble illogique. Le copropriétaire précise que la puissance utilisée dans la journée est en moyenne de 140 kW. Aussi, il ne comprend pas la nouvelle puissance souscrite de 350 kW :

- ⇒ *Mme MACKAIN indique qu'un appel de puissance important à 6h du matin a été enregistré par ENERLIS. De plus, elle attend les études thermiques pour valider à nouveau la puissance.*
- ⇒ *M. DUFOUR rappelle que l'appel de puissance utilisé pour établir la puissance souscrite est évalué par ENERLIS à -7°C.*

S'agissant de questions relevant du réseau secondaire, M. LORIDANT prend note de la problématique soulevée et invite les gestionnaires à prendre contact avec ENERLIS.

Un habitant propose qu'ENERLIS transmette chaque année les pics de consommation aux abonnés :

- ⇒ *M. CARGNEL indique que dans le cadre de l'avenant n°2 (prise d'effet 13/01/2014) l'ensemble des puissances souscrites des abonnés ont été réévaluées sur la base de leurs besoins réels. De plus,*

pour qu'une mesure de puissance soit valable, il est nécessaire qu'il fasse froid dehors (au plus proche des -7°C).

Un habitant demande si cet exercice peut être effectué chaque année :

- ⇒ *M. CARGNEL indique que cette campagne de mesures ne peut pas être réalisée chaque année. Néanmoins, l'abonné peut faire une demande de vérification de sa puissance souscrite.*
- ⇒ *M. CARGNEL ajoute que les réduits de nuit ont un fort impact sur les puissances souscrites. Si on baisse le chauffage la nuit, la vanne va être ré-ouverte le matin ce qui va entraîner un pic de puissance. Ce dernier a un impact pour le délégataire : si tout le monde surconsomme le matin, ENERLIS doit faire appel aux chaudières gaz ce qui a des conséquences sur la facturation.*

M. LORIDANT remercie l'ensemble des participants pour leur présence et clôt la réunion à 22h22.

Les documents diffusés ce soir ainsi que le compte rendu de cette rencontre seront mis prochainement sur le site de la Ville www.lesulis.fr